



DEPARTEMENT DU RHONE

Mairie de Saint Just d'Avray

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 novembre 2023

Présents : Christine GALILEI, René SALEMBIER, Marc DUCROS, Stéphane CORGIER, J-Marc DURDILLY, J-Michel GARNIER, J-François LACROIX, Rodolphe LERISSEL, Sophie MAGNARD, Isabelle TICHIT-WUCHER, Sylvie VIGNON, Gaëlle COUBLE

Absents : Romain MAYNARD pouvoir donné à Gaëlle Couble, Yoel MOREAU

Secrétaire de séance : Jean Michel GARNIER

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2023
- 2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets année 2022
- 3/ Rapport pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2022
- 4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2022
- 5/ Modifications des statuts de la Communauté de l'Ouest Rhodanien
- 6/ Restitution aux communes de la compétence IRVE (infrastructure de charge pour véhicules rechargeables ou hybrides rechargeables)
- 7/ Présentation du projet de la dés-imperméabilisation et végétalisation de la cour d'école
- 8/ Point sur la vente de la boulangerie
- 9/ Point sur le projet de réhabilitation et de la mise en accessibilité de la mairie
- 10/ Réseau Epari (Ligne internet)
- 11/ Brigades nature Rhône
- 12/ Questions et informations diverses

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre 2023

Approuvé à l'unanimité

2/ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la COR année 2022 - Délibération N° 2023-30

Madame le Maire expose qu'en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière de gestion du

service d'élimination des déchets ménagers et assimilés dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2022.

Mme GALILEI présente ce rapport. Celui-ci soumis à l'assemblée communale conformément aux articles 1^{er} et 2^{ème} du décret précité, comprend les indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des déchets et à leur traitement.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des documents qui lui sont soumis, et en avoir délibéré donne acte de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets au titre de l'année 2022, dont la compétence est exercée par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention

3/ Rapport pour le prix et la qualité du service public de l'assainissement année 2022- Délibération N° 2023-31

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, compétente en matière de gestion du service assainissement dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'année 2022.

Mme GALILEI présente ce rapport. Celui-ci soumis à l'assemblée communale conformément aux articles 1^{er} et 2^{ème} du décret précité, comprend les indicateurs techniques et financiers relatifs à l'exploitation du service d'assainissement.

Il est notamment précisé que la clôture de la station d'épuration de st JUST ayant été détériorée par des animaux en champ, il a été demandé à l'agriculteur de réparer cette clôture.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des documents qui lui sont soumis, et en avoir délibéré, donne acte de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'exploitation du service de l'assainissement au titre de l'année 2022, dont la compétence est exercée par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Absentions : 0

4/ Rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable année 2022 : Délibération N° 2023-32

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L2224-5 du CGCT et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le syndicat mixte « Roannaise de l'eau », compétent en matière de gestion du service de distribution de l'eau potable dans la commune, a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2022.

M Jean-François LACROIX, délégué syndical présente ce rapport.

Ce rapport soumis à l'assemblée communale conformément aux articles 3^{ème} et 4^{ème} du décret précité, comprend :

- Les caractéristiques du service
- La tarification de l'eau et recettes du service public
- Les indicateurs de performance
- Le financement des investissements
- Les actions de solidarité et coopération

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents qui lui sont soumis, et en avoir délibéré, donne acte, de la communication qui lui est faite du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2022, dont la compétence est exercée par le Syndicat mixte « Roannaise de l'eau » et la gestion déléguée à SUEZ

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Absentions : 0

5/ Modifications des statuts de la Communauté de l'Ouest Rhodanien Délibération N°2023-33

Cela concerne des modifications en matière de formation, SIG (système d'information géographique), sports et jeunesse, culture, politique communautaire de santé.

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Absentions : 0

6/ Restitution aux communes de la compétence IRVE (infrastructure de charge pour véhicules rechargeables ou hybrides rechargeables) Délibération 2023-34

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Absentions : 0

7/ Présentation du projet de la dés-imperméabilisation et végétalisation de la cour d'école

Ce projet a été initié en conseil d'école suite à une demande de repeindre les jeux dans la cour, en raison d'un goudron vieillissant, d'une envie de renouveau dans la cour de l'école, et d'un souhait de dés-imperméabilisation de la cour (permettant une meilleure infiltration des eaux de pluie). Un prestataire a été missionné pour faire une proposition de réaménagement de cette cour dans le cadre d'un projet pédagogique.

Présentation des interventions de M MAZALOUBEAUD Design tout terrain pour esquisse : mission réalisée sur 3 jours, incluant l'ensemble des personnes prenant part au projet (élèves, enseignants, parents d'élèves, agents et élus), permettant de mettre en relief les souhaits et possibilités des différents acteurs. Il n'est pas prévu, à ce stade, de prestation complémentaire de suivi de travaux, par ce prestataire.

Le projet global a été présenté à l'ensemble du conseil, celui-ci traite chaque zone de la cour, de manière relativement indépendante. Le montant total estimé par le prestataire est compris entre 73 000 et 100 000 € pour une désimperméabilisation totale.

Une réunion entre la présidente du sou des écoles, la directrice et la commission voirie a été organisée, au cours de laquelle il a été précisé que des devis sont en cours de réalisation par diverses entreprises, et au cours de laquelle il a été rappelé que le budget initial prévu par le conseil à ce stade est de 20 000 €.

Il a été précisé que des demandes de subvention sont possibles auprès de plusieurs organismes, tel que la COR, le département du Rhône, l'éducation nationale, l'agence de l'eau. Toutes ces demandes seront bien sûr étudiées et réalisées si elles ont une chance d'aboutir.

8/ Point sur la vente de la boulangerie

Point sur la mise en vente par l'agent immobilier :

Quelques contacts depuis le mois de juillet n'ont pas donné suite, dont un promoteur qui ne fera pas d'offre : les travaux seront trop importants (il faut tout démonter étage par étage, refaire les dalles, etc..) par rapport au bien, l'offre tomberait à 50 000€.

Le conseil valide la décision de résilier le contrat d'exclusivité avec l'agence DV Immobilier en date du 22 novembre, la mairie disposant de 15 jours pour signer un mandat simple, en co exclusivité avec 2 agences.

Les nouvelles estimations pour ce bâtiment étant de 185 à 189 000 € pour PIETRAPOLIS, et 110 à 151 000 € pour GABARDO, (frais inclus). Le conseil décide de réviser son offre de vente à 179 000 € et de signer un contrat avec DV Immobilier et Petrópolis.

Pour information, le bâtiment a été acquis par la mairie en 1996 pour 310000 francs soit 47 330 euros.

9/ Point sur le projet de réhabilitation et de la mise en accessibilité de la mairie

Suite à la commission Finance et bâtiment, il a été validé d'engager le diagnostic structure afin d'obtenir un projet technique et une estimation financière la plus juste possible.

L'acte d'engagement a été signé pour le diagnostic et l'esquisse pour un montant de 8 655,00 € HT

Le diagnostic sera réalisé le lundi 18 décembre

10/ Réseau Epari (Ligne internet par le câble)

Ce syndicat géré par le département du Rhône, ayant pour objet l'exploitation du réseau par NUMERICABLE puis SFR, n'existe plus. La COR conseille donc à la mairie de se rapprocher de la société « CONVERGENCE » pour signer un engagement d'un an, avec le même support, pour un prix de 30 €/mois/connexion, sachant que la mairie possède 3 connexions (mairie, école et bibliothèque).

En parallèle, une étude de raccordement à la fibre optique sera menée dans l'année à venir, en lien avec les travaux prévus sur la mairie, possiblement avec la société ORANGE.

(Pour information, 80 % des logements de la commune sont désormais éligibles à la fibre)

11/ Brigades nature Rhône

Le prix de l'intervention d'une équipe « brigade nature » est désormais de 600 €/jour. Une journée en mars pourra être réservée avant la marche des AMIS DE ST JUST, si le besoin se présente

12/ Questions et informations diverses

– Point secrétariat et personnel :

La secrétaire étant en arrêt jusqu'au 18 décembre, un prestataire extérieur intervient désormais à hauteur de 2 jours/ semaine. Il s'agit d'une personne compétente avec un profil administratif. Les paies et la comptabilité sont donc gérées de façon intérimaire par le centre de gestion, la secrétaire de CLAVEISOLLES est également intervenue.

Martine GATHIER est également arrêtée jusqu'au 18 décembre. Nicolas, Morgane et Magalie (stagiaire) ont pu, jusqu'à présent, remplacer ces temps de présence en lien

avec l'école et la cantine où les élus interviendront sur le temps de midi. A voir pour une prestation d'une entreprise de nettoyage si le besoin se fait sentir, afin de garantir l'exécution des autres tâches, en attendant son retour.

Nicolas LETELLIER a posé sa démission à fin 2023, un poste est donc ouvert pour le remplacer

- **Périscolaire achat jeux garderie** : des jeux seront achetés pour la garderie à hauteur de 100 € au Proximarché.
- **Acquisition d'un lave-vaisselle professionnel pour l'auberge des sapins** : 2190,00 € HT
- **Distribution invitation cérémonie des vœux du 6 janvier 2024** : distribution réalisée par les conseillers, en fin d'année
- **Décoration de Noël** : Les décorations sont en cours d'installation par les agents de la mairie

Le secrétaire

Jean Michel Garnier



Le Maire

Christine Galilei

